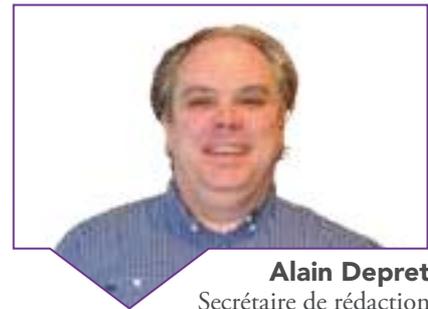




Interview d'Anne-Marie Dieu, Directrice de recherches de l'OEJAJ

« De nombreux leviers pour une politique qui réponde aux aspirations des jeunes »



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

La commune a un rôle à jouer vis-à-vis des enfants et des jeunes à de très nombreux niveaux : l'accueil des jeunes enfants, l'enseignement, l'extrascolaire, les activités sportives et culturelles mais aussi l'aménagement du territoire ou la mobilité. C'est en tout cas ce que commente ici l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, un service d'aide transversal à la décision publique qui réalise des recherches et allie pratique de terrain et réflexion théorique sur le sujet. Rencontre avec Anne-Marie Dieu, Directrice de recherches de l'OEJAJ.

Madame Dieu, pourriez-vous nous présenter l'Observatoire de l'Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la jeunesse ?

L'Observatoire de l'Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la jeunesse est un service du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un service transversal de recherche, d'analyse et d'aide à la décision publique en matière d'enfance et de jeunesse. Les travaux réalisés au sein de notre Observatoire visent à

construire des ponts entre les secteurs, les acteurs et les savoirs. L'Observatoire a également dans ses missions la promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Vos matières semblent être transversales... Pouvez-vous nous expliquer ce concept ?

Nous partons du point de vue de l'enfant et du jeune dans sa globalité. Ainsi, si nous nous intéressons aux rythmes de l'enfant,

nous interrogerons la manière dont ils sont pris en compte à l'école, dans l'accueil extrascolaire ou pendant les vacances. De la même manière, quand nous étudions la participation des enfants aux décisions qui les concernent, nous nous penchons sur ce qui est mis en place tant à l'école, que dans les communes, que dans l'aide à la jeunesse, etc. C'est une approche qui nous permet de mettre autour de la table différents secteurs, différents professionnels autour d'un point de vue commun et de développer des dispositifs eux aussi transversaux.

Le domaine de l'enfance et de la jeunesse est-elle, selon vous, une priorité pour les communes ?

Oui, c'est effectivement une priorité à nos yeux. Nous partons du fait que la Belgique a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce faisant, tous les niveaux de pouvoir, du Fédéral au communal, se sont engagés à réaliser et à faire respecter les droits de tous les enfants. Ces droits s'incarnent dans toute une série de politiques qui doivent se réfléchir en termes d'intérêt supérieur de l'enfant, parce que celui-ci est plus vulnérable.

Pourquoi pensez-vous que les communes soient en première ligne pour développer et mettre en œuvre des politiques en matière d'enfance et de jeunesse ? En quoi cela est-il important pour le service rendu aux citoyens ?

Le niveau local est également le niveau de pouvoir qui organise le plus directement le vivre ensemble des différentes catégories de population et qui peut répondre le plus adéquatement aux besoins de celles-ci. La commune a un rôle à jouer vis-à-vis des enfants et des jeunes à de très nombreux niveaux : l'accueil des jeunes enfants, l'enseignement, l'extrascolaire, les activités sportives et culturelles mais aussi l'aménagement du territoire, pensons aux plaines de jeux par exemple, ou la mobilité. Les enfants sont déjà des citoyens, c'est-à-dire des habitants de la cité qui peuvent contribuer à la chose publique même s'ils ne sont pas encore électeurs. Et les services rendus aux enfants et jeunes concernent également leurs familles ou ont un impact intergénérationnel, comme quand on permet à différentes générations de se côtoyer de manière paisible dans l'espace public.

Quel serait aujourd'hui le message que vous voudriez faire passer auprès des communes ?

Les communes disposent de nombreux leviers pour définir et appliquer une politique enfance et jeunesse qui réponde aux aspirations et besoins des jeunes et leur permette de devenir peu à peu des citoyens responsables, actifs, conscients et solidaires. La commune peut expérimenter, innover, développer des actions adaptées aux réalités locales en concertation avec les jeunes qui y vivent et ont des capacités de propositions sur les décisions qui les concernent.

Quels outils l'Observatoire met-il à la disposition des communes en ce sens ?

Outre ses différentes recherches, notamment sur les questions de l'accueil des enfants durant leur temps libre, et publications, dont le *Mémento de l'Enfance et de la Jeunesse*¹, l'Observatoire a consacré le dernier numéro de sa nouvelle série de workin-papers « En'jeux » aux politiques d'enfance et de jeunesse au niveau local². Cette série offre un reflet de réflexions

dans la dynamique du décret de l'accueil temps libre (ATL) et ont mis en place des actions qui permettent une meilleure coordination de l'offre et qui permet de développer une démarche de qualité dans l'accueil des enfants. Au niveau de la participation des enfants et des jeunes, une série de communes ont mis sur pied un conseil communal des enfants et/ou des jeunes. Nous mettons en avant, dans notre publication, une série de pistes d'action et de bonnes pratiques qui pourraient être inspirantes pour les communes. Notre



menées à l'Observatoire que nous souhaitons mettre sur la place publique pour alimenter les débats. Nous prévoyons par ailleurs de publier une brochure à destination des mandataires communaux proposant des pistes d'action concrètes. Cette brochure sera diffusée au début de l'année prochaine.

En quoi les communes peuvent-elles influencer vos dossiers ?

Les communes sont des lieux de décisions et d'actions politiques... En ce sens, nous nous intéressons à la manière dont les politiques communales actualisent les droits de l'enfant et des jeunes et articulent leurs politiques par rapport aux différentes lois et décrets de la FWB.

Quel serait le type de projets que les communes pourraient mettre en place en cette matière ?

L'éventail des actions est très large et dépend fortement de la réalité de chaque commune. A titre d'exemple, quelque 220 communes wallonnes sont entrées

publication : Anne-Marie Dieu et Dominique Rossion, « Les politiques communales en matière d'enfance et de jeunesse - Expériences et perspectives », En'jeux, n° 2, septembre 2013, OEJAJ, Bruxelles. Elle est disponible gratuitement en téléchargement sur le site de l'OEJAJ :

www.oejaj.cfwb.be



¹ <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=2768>

² <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10940#.Ula--FOls0w>